

UN GESTIONNAIRE COMPTABILITÉ FINANCES (H/F)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou contractuel de droit public
Cadre(s) d'emplois :	Adjoint administratif principal (C), Rédacteur (B)
Temps de travail :	Temps complet – 35h (ou 37h30 avec 15 RTT)
Rémunération	Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + adhésion CNAS Poste évolutif
Lieu d'exercice :	Saint Georges sur Loire
Télétravail :	Possible
Date limite de candidature :	10 mars 2023
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

La Communauté de Communes et ses 220 agents déclinent un ambitieux projet de territoire pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, à l'innovation, la digitalisation et à la solidarité entre ses membres.

Située au sud d'Angers, bordée par la Loire, avec ses 19 communes et ses 57 000 habitants, la Collectivité se veut attractive et dynamique. La nouvelle organisation permet de renforcer la coopération entre les services, la montée en expertise et l'accompagnement de ses collaborateurs.

Venez partager vos connaissances pour mutualiser nos ambitions au profit de ce beau territoire !

[Vous évoluerez](#)

au sein de la direction administrative et finances (DAF) qui comporte les services finances, moyens généraux, la commande publique et les affaires juridiques et assurances.

Sous l'encadrement du responsable comptabilité (dans le service finances, composé de cinq agents), vous réaliserez toutes les opérations comptables liées au budget principal et aux quatre budgets annexes de la Communauté de communes.

Vous exercerez vos missions directement en lien avec les services internes, les fournisseurs et la trésorerie. A ce titre, vous conseillerez les services sur leur exécution comptable.

[Vous aurez en charge](#)

- La gestion de la comptabilité en dépense et en recette : engagement, enregistrement, traitement, mandatement ou titre, archivage.
- Le conseil aux services en matière d'exécution comptable et du suivi budgétaire.
- La participation à la rédaction des procédures comptables dans la perspective du passage à la M57.
- La tenue de tableaux de bord de pilotage et participation au dialogue de gestion.

- La réalisation d'opérations particulières : déclarations TVA, FCTVA, encaissement des loyers et mandatement des taxes foncières, suivi des attributions de compensation, mise à jour des fichiers tiers et biens sur le logiciel (JVS).

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Connaissance des principes de fonctionnement des administrations et établissements publics.
- Maîtrise des règles budgétaires et de la comptabilité publique, principalement les instructions comptables M14 et M49.
- Expérience appréciée en collectivité territoriale, plus particulièrement en comptabilité.

Savoir-faire

- Gestion des opérations et procédures comptables.
- Maîtrise des procédures et d'un logiciel comptables (outil utilisé par la collectivité : JVS).
- Maîtrise du pack office (la bonne maîtrise des tableaux croisés dynamiques serait un plus).

Savoir-être

- Rigueur et capacités organisationnelles.
- Sens des priorités, respect des délais.
- Capacité à alerter et à rendre compte.
- Autonomie.

CANDIDATURE

La candidature comprend obligatoirement :

- CV + lettre de motivation (à l'attention de Monsieur le Président)
- Si fonctionnaire : joindre la copie du dernier arrêté

Elle est à adresser :

- Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- Soit par courrier, à l'attention de Monsieur le Président : Communauté de communes Loire Layon Aubance, 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 ST GEORGES SUR LOIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les entretiens auront lieu le 14 mars 2023.

Renseignements complémentaires :

Mme DEROUET, Responsable du service finances – 02.53.57.12.01

Renseignements administratifs :

Mme GUILON, service RH recrutement – 02.41.54.59.93

rh-recrutement@loirelayonaubance.fr

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.